

Le titre de Psychothérapeute

Soumis par Fabrice Pastor

A partir du 1er juillet 2010, le titre de "Psychothérapeute" ne sera plus d'usage libre. Encore jusqu'à aujourd'hui, n'importe qui pouvait mettre une plaque "Psychothérapeute" devant chez lui.

Ce titre sera réservé aux médecins psychiatres, aux psychologues cliniciens (Master ou DESS), et à eux qui ont exercé la psychothérapie pendant plus de 5 ans.

Notons enfin qu'il est demandé aux candidats une formation de 100 heures et un stage de 2 mois s'ils sont Psychologues Cliniciens, et ni stage ni formation pour les médecins psychiatres.

Pour les autres professionnels n'étant ni médecins, ni psychologues, ni psychanalystes, il leur faudra effectuer une formation de 400 heures ainsi qu'un stage de spécialisation de 5 mois.

Le détail du décret ici :

http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20100522&numTexte=00024&pageDebut=00024&pageFin=

Fabrice